

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Anglet (64600)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Action n°1

Créer un réseau express vélo Des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de CO2.

Pour convertir de nouveaux usagers à la pratique du vélo (notamment les enfants, les familles et les seniors), il est essentiel d'avoir un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé.

Ce réseau express Réseau Vélo R(É)VÉ reliant l'ensemble des points d'intérêts de l'agglomération, sans coupure, séparé du trafic automobile et des piétons, permettrait à n'importe quel concitoyen d'avoir à proximité de chez lui une piste cyclable pour aller au travail, à l'école, chez le boulanger ou à la plage (cf carte ci-dessous).

Ce réseau devrait s'appuyer sur l'expertise des aménageurs hollandais, dont le travail à été condensé dans le document de Paris en Selle.

Selon quel calendrier et de quelle manière envisagez-vous mettre en place un réseau cyclable express (lisible, cohérent, continu et prioritaire) ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Le réseau actuel doit être très clairement amélioré. Dès les premières semaines de notre mandat, nous rencontrerons les associations d'usagers, puis établirons avec les différentes collectivités concernées (Etat, Région, Département, Communauté Pays Basque) un calendrier fixant des priorités pour :

- rénover les pistes existantes sur les axes "structurants" (Vélodysée)
- assurer la continuité, qui fait parfois défaut sur ces axes, et les mettre à niveau avec les services nécessaires (stationnement, abris, etc)

- créer de nouvelles pistes en site propre et sécurisées, desservant les principaux points d'intérêt de la Ville (services publics, établissements scolaires, commerces) et reliant les différents quartiers de la Ville

- créer des zones de rencontre quand la création d'une piste cyclable est impossible, zones à vitesse réglementée et où la priorité est la suivante : piétons > vélos > transports en commun > voitures

Ceci doit pouvoir être réalisé sur une mandature.

La priorité sera donnée à la réalisation de voies sécurisées en site propre sur le BAB, et à chaque réfection de voirie (application de la loi LAURé)

Les services sont également indispensables et seront développés : stationnements sécurisés, abris cyclistes sur les parcours, points d'eau, et l'intermodalité facilitée. Une signalétique adaptée doit également être mise en place, indiquant les temps de parcours.

Action n°2

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Pour garantir dans le temps un réseau cyclable efficace, une agglomération doit allouer des moyens appropriés. En effet, les vélos étant plus sujets aux crevaisons et aux chutes, un soin particulier doit être apporté à l'entretien des aménagements cyclables.

Des équipes dédiées et du matériel adapté sont indispensables à l'entretien des infrastructures vélo.

Quels moyens humains et matériels vous engagez-vous à mettre en place et quel budget sera strictement alloué à l'entretien du réseau cyclable ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Il est indispensable de suivre et d'entretenir de façon régulière le réseau (nids de poule, arbres ou branches, signalétique, etc).

Les services techniques municipaux seront mobilisés sur ce point, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels pour les parties les concernant. Un état des lieux très précis sera réalisé en début de mandature (en lien avec l'action 1 également) et le budget nécessaire y sera consacré.

Action n°3

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pour penser la ville comme un lieu de rencontre, il est important de privilégier des modes de déplacement créateurs de lien social, économiques et écologiques et donc de favoriser au mieux les déplacements doux et réduire les modes de déplacements individuels motorisés.

Il est nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.

Cette logique d'aménagement permettra de résoudre de nombreux conflits, notamment entre les modes de déplacement doux, grâce à une prise en considération en amont de ces derniers à l'occasion des études de réfections de voirie.

Vous engagez-vous à respecter systématiquement cet ordre de priorité et de quelle manière envisagez-vous le réajustement du partage de l'espace public ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

La plupart des déplacements à Anglet et sur notre agglomération se font seul dans sa voiture. Nos villes ont trop été aménagées pour l'usage de la voiture individuelle, et les récents aménagements liés au TramBus n'y ont rien changé, bien au contraire : près de 170 millions d'euros investis pour des aménagements qui ne respectent pas la loi en ne prévoyant pas les aménagements cyclables pourtant obligatoires.

Nous inverserons cette logique, et penserons chaque création ou rénovation de voirie en donnant la priorité aux piétons, puis aux cyclistes, puis aux transports en commun, au covoiturage et enfin aux véhicules individuels. Un vaste plan piétons sera ainsi mis en oeuvre à Anglet, pour ré-adapter nos quartiers à la marche à pieds ! Le plan vélos permettra lui de réaliser un diagnostic et les aménagements indispensables pour le réseau cyclable (action 1 et 2)

Action n°4

Mener une réflexion sur la place du stationnement :

Un réseau cyclable performant doit également s'accompagner de nombreux stationnements vélos. Pour redynamiser le centre-ville et favoriser l'économie locale, mais également l'accès à la culture et au sport, il est en effet important pour les cyclistes de pouvoir garer facilement leurs véhicules et les prévenir du vol. L'implantation de ces infrastructures doit également permettre une intermodalité efficace (stationnements près des gares par exemple).

Comment envisagez-vous le déploiement d'un parc de stationnements vélo adapté ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Il faut en premier lieu multiplier les stationnements vélos adaptés et sécurisés sur tout le territoire municipal, et tous les points d'intérêt (services publics, établissements scolaires, lieux de vie, équipements sportifs et culturels, littoral, etc). Notre Ville en manque encore cruellement.

Il faut également créer des "box" vélos équipés (casiers, etc) et couverts, aux principaux points permettant l'intermodalité (gares, arrêts de bus, parkings).

Au-delà du stationnement sur la voie publique, un travail sera fait avec les bailleurs et promoteurs pour que chaque résidence collective intègre des stationnements sécurisés, couverts et suffisants pour les vélos.

Action n°5

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo et ceux se sentant en insécurité à vélo en ville, comme le fait déjà l'atelier vélo Txirind'Ola. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect des usagers les plus vulnérables dans l'espace public.

De quelle manière permettrez-vous aux jeunes d'apprendre à circuler à vélo en ville avant leur entrée au collège grâce à des encadrants formés à la mobilité vélo ? Par ailleurs, comment soutiendrez-vous les associations locales d'usagers de la bicyclette pour leur permettre de proposer des séances d'éducation à la mobilité vélo, y compris auprès des adultes et des publics aux besoins plus spécifiques (salariés, chômeurs, retraités, handicapés...) ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Des sensibilisations / formations seront proposées dans les établissements scolaires, en lien avec les parents d'élèves, pour sensibiliser les élèves, parents et enseignants à l'usage du vélo. Des cours pourront également être dispensés par des jeunes en service civique pour apprendre aux élèves à faire du vélo, de façon sécurisée.

Un travail sera également proposé aux associations et amicales de parents d'élèves pour favoriser les déplacements à vélo pour se rendre à l'école (type "vélo-bus"), ou pour les sorties scolaires.

Action n°6

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Afin de faire respecter les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers de la voirie, les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques rencontrées par les cyclistes en ville et formées aux spécificités du code de la route les concernant : respect des SAS vélo, des pistes et des bandes cyclables, des distances de sécurité etc.

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Nous nous engageons à poursuivre ce travail avec les agents, et à sensibiliser les anglois.

Action n°7

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis sa mise en application, la loi LOM offre la possibilité aux entreprises et aux administrations d'attribuer à leurs salariés un forfait mobilités durables et une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduirez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Nous proposerons ce forfait aux agents de la Ville et de toutes les structures municipales (CCAS, Office de tourisme, etc).

Les équipes municipales et celles de la CAPB sensibiliseront les entreprises de la Ville à la réalisation d'un plan de mobilités, et accompagneront les entreprises dans la mise en oeuvre.

Action n°8

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

La communication municipale sera utilisée à cette fin.

Action n°9

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Sachant que près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA), il est indispensable de sensibiliser les chauffeurs de transport en commun au respect des usagers vulnérables : règles de sécurité, aménagements spécifiques, etc.

Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en application pour encourager les entreprises de transports en commun à sensibiliser leurs employés ?

Sandrine Derville (Vivement Anglet)

Pas de commentaire

Commentaires généraux**Sandrine Derville (Vivement Anglet)**

Pas de commentaire